

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4709)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 394

présenté par
M. Saint-Martin

ARTICLE 29 R

À l'alinéa 7, substituer au mot :

« conformément »,

les mots :

« dans les conditions prévues ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.